

Rapport de la commission ad'hoc pour le préavis municipal :

12-2012 : Demande d'octroi d'un crédit de 160'000.- CHF pour financer la construction d'un collecteur d'eaux claires au chemin de l'Orgevaux

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers,

La commission composée de Madame Bron et Messieurs Jean-Daniel Pelloux et Jean-Louis Genre, s'est réunie une seule fois le mardi 4 septembre 2012.

Les membres de la commission remercient Monsieur Christian Durussel pour la clarté des explications fournies sur le préavis.

Commentaires

L'état de saturation du collecteur d'eaux claires du chemin de l'Orgevaux, ainsi que le projet de développement de la zone desservie par ce dernier sont suffisant pour confirmer la nécessité de la construction d'un nouveau collecteur indispensable à une bonne gestion de l'assainissement des eaux dans notre commune.

Par ailleurs ces travaux permettront à notre Municipalité de respecter l'engagement qu'elle a pris envers l'opposant au projet des nouvelles constructions du chemin des Dailles.

Enfin ce projet a bien été étudié par le bureau mandataire, qui prévoit le maintien du réseau existant afin de réduire le coût des travaux global.

Conclusion

Afin de pouvoir palier rapidement aux problèmes rencontrés sur le réseau d'assainissement de notre commune en réalisant les travaux prévus par notre Municipalité, notre commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers, d'adopter le préavis 12-2012 tel que présenté.

Cugy le 8 septembre 2012

Jean-Louis Genre, rapporteur

Denise Bron

Jean-Daniel Pelloux